



Gravir l'échelle sociale est plus aisé en Ile-de-France qu'en province

Avec la tertiarisation de l'économie et l'allongement des études, le statut social des jeunes générations est en moyenne plus élevé que celui de leurs parents, particulièrement en Ile-de-France. Pour autant, en Ile-de-France comme en province, l'accès à la position de cadre reste fortement déterminé par l'origine sociale. D'autres facteurs influent également sur le devenir social des jeunes, parmi lesquels la structure familiale dans laquelle ils ont grandi. La promotion sociale des enfants d'employés et d'ouvriers se fait, encore aujourd'hui, vers les professions intermédiaires plutôt que vers les emplois de cadres.

Thomas Poncelet et Lauren Trigano, Insee ; Mariette Sagot, IAU îdF

Durant les Trente Glorieuses, la démocratisation de l'enseignement supérieur conjuguée à l'essor des services ont fortement activé « l'ascenseur social », considéré au sens d'une élévation de la catégorie socioprofessionnelle des enfants par rapport à celle de leurs parents. Depuis lors, les différentes crises économiques conduisent à s'interroger sur la pérennité de cette mobilité sociale ascendante entre parents et enfants ainsi que sur

l'ascension sociale au cours de la vie active d'un individu. La comparaison de deux générations franciliennes de jeunes adultes (*Source*), l'une née au tournant des années 70 (entre 1967 et 1976) et l'autre pendant les années 80 (entre 1980 et 1989) permet de rendre compte sur les trente dernières années de l'évolution de la mobilité sociale : d'une part, en comparant la catégorie socioprofessionnelle des jeunes à celle de leurs parents, et d'autre

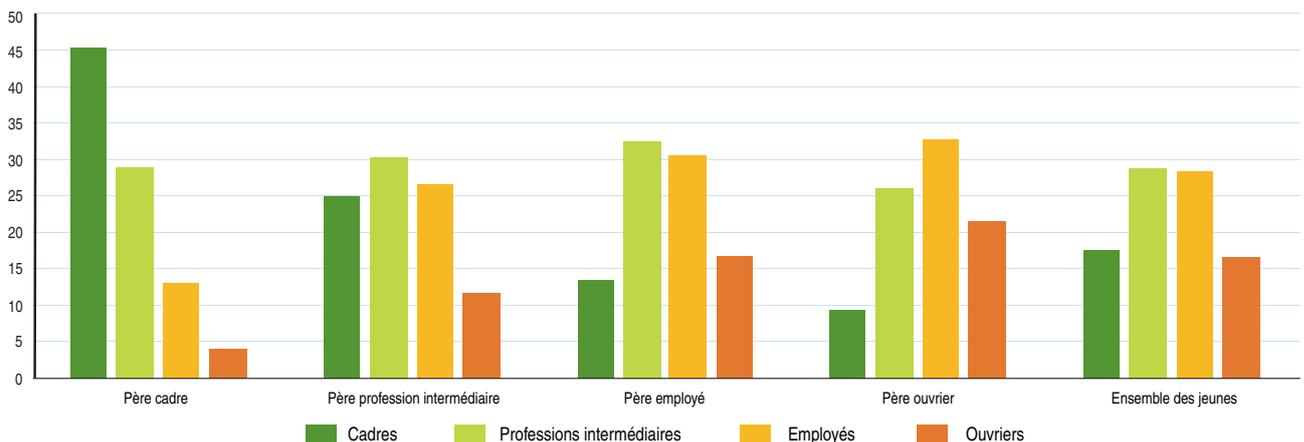
part, en analysant les trajectoires sociales de la génération née dans les années 70.

L'accès au statut de cadre reste fortement déterminé par l'origine sociale

La catégorie socioprofessionnelle des jeunes franciliens, nés dans les années 80 en Ile-de-France et y ayant passé une partie de leur adolescence, est nettement

1 Des enfants de cadres plus souvent cadres

Catégorie socioprofessionnelle des jeunes Franciliens de 23-32 ans en 2012 selon celle du père à la naissance (hors étudiants) (en %)



Lecture : 45 % des enfants de cadres qui ne sont plus étudiants sont cadres entre 23 et 32 ans en 2012 contre seulement 9 % des enfants d'ouvriers (génération 1980-89).

Source : Insee, EDP.

plus élevée que celle de leurs parents. Entre 23 et 32 ans, seulement 13 % d'entre eux sont ouvriers alors que 36 % des pères étaient ouvriers à la naissance de leur enfant.

Cependant, pour ces jeunes, la prolongation des études au-delà de 23 ans et l'accès à la position de cadre en début de parcours professionnel continuent de dépendre fortement du statut social du père. Ainsi, un tiers des enfants dont le père est cadre prolongent leur formation initiale après 23 ans. C'est le cas pour un quart des enfants de professions intermédiaires mais seulement pour 15 % des enfants d'employés et d'ouvriers. Parmi ceux qui ont terminé leurs études, 45 % des enfants de cadres sont eux-mêmes cadres entre 23 et 32 ans, contre seulement un quart des enfants dont le père exerce une profession intermédiaire. Cette proportion tombe aux alentours de un pour dix pour les enfants d'employés (13 %) et d'ouvriers (9 %). Pour ces derniers, l'accès à la position de cadre reste donc plus difficile. Les professions intermédiaires sont en revanche plus accessibles quelle que soit l'origine sociale. C'est une position charnière de promotion sociale pour les enfants d'employés et d'ouvriers. Ils y accèdent près de trois fois plus souvent qu'aux positions de cadre. À l'inverse, seulement 17 % des enfants de cadres démarrent leur carrière professionnelle comme employé ou ouvrier. L'essentiel des trajectoires intergénérationnelles (entre parents et enfants) est de faible amplitude, les enfants ayant pour la plupart une catégorie socioprofessionnelle identique ou proche de celle de leur père.

La reproduction sociale est donc très marquée chez les cadres franciliens et beaucoup moins chez les ouvriers dont les effectifs déclinent depuis trois décennies. Avec

la tertiarisation de l'économie, l'évolution de la structure des emplois favorise la promotion sociale des enfants d'ouvriers. En effet, seulement 22 % des enfants d'ouvriers sont eux-mêmes ouvriers (figure 1) même s'ils sont cinq fois plus souvent ouvriers que les enfants de cadres. Et à l'inverse, les enfants de cadres qui ont terminé leurs études sont cinq fois plus souvent cadres que les enfants d'ouvriers en début de carrière.

Quand les deux parents appartiennent au même groupe socioprofessionnel, la reproduction sociale est renforcée, en particulier aux deux extrémités de l'échelle sociale. Ainsi, la moitié des enfants (hors étudiants) dont les deux parents sont cadres sont eux-mêmes cadres au début de leur parcours professionnel et un tiers des enfants dont les deux parents sont ouvriers entrent dans la vie active avec un emploi d'ouvrier.

L'activité de la mère et la structure familiale impactent la promotion sociale des enfants

Outre la position sociale du père, l'activité de la mère favorise la promotion sociale des jeunes Franciliens. Les trois quarts des jeunes cadres avaient une mère en activité à leur naissance, contre seulement six jeunes employés ou ouvriers sur dix. Un niveau d'études plus élevé pour les mères actives, des ressources plus importantes parmi les ménages bi-actifs peuvent contribuer à favoriser la poursuite d'études longues et donc la promotion sociale des enfants. Ainsi, pour les enfants dont le père exerce une profession intermédiaire, la part des cadres est supérieure de 7,5 points quand la mère est active. Parmi les enfants d'employés et d'ouvriers, la part de cadres ou de

professions intermédiaires est supérieure de respectivement 12 et 8 points quand la mère est active.

La structure familiale – taille de la fratrie, instabilité conjugale – influe aussi sur le devenir socioprofessionnel des enfants, à l'exception notable des enfants de cadres. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont susceptibles de connaître plus de difficultés financières que les autres, ce qui entrave le cursus scolaire de leurs enfants et, *in fine*, leurs chances de promotion sociale. Quand ils ont, au plus, une sœur ou un frère, les enfants d'employés sont 30 % à exercer une profession intermédiaire contre seulement 23 % quand la taille de la fratrie est plus élevée. De même, seulement 3 % des enfants de père ouvrier vivant dans une famille monoparentale à l'adolescence deviennent cadres, alors qu'ils sont près de 9 % quand les parents sont en couple. Ces proportions sont respectivement de 8 % et 12 % pour les enfants dont le père est employé.

La promotion sociale s'effectue aussi au cours d'une carrière

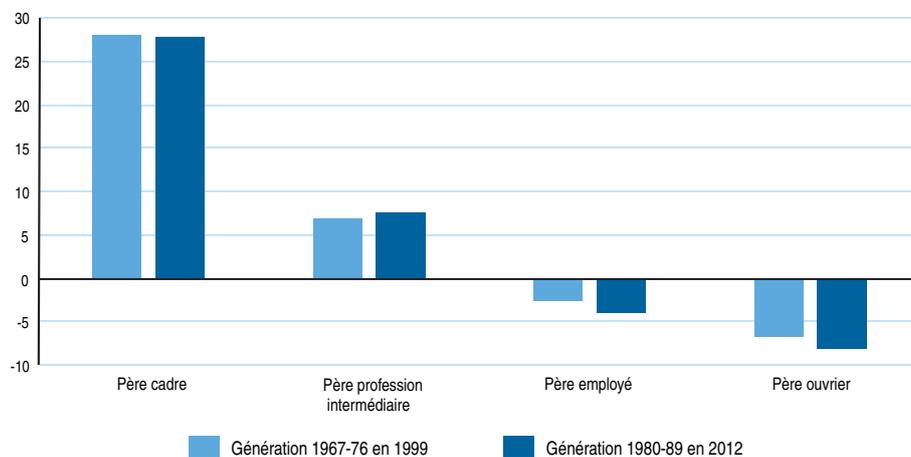
À défaut d'être occupé en début de vie active, le statut de cadre peut également s'acquérir en cours de carrière. La génération francilienne née au tournant des années 70 est observée, en début de carrière en 1999 (entre 23 et 32 ans), puis à maturité professionnelle en 2012 (entre 36 et 45 ans). Pour ceux qui avaient déjà quitté le système scolaire en 1999, le déroulement de carrière se fait sous le signe de la promotion professionnelle, notamment en raison de l'évolution de la structure des emplois. Entre 1999 et 2012, au sein de cette génération, la part des cadres s'est accrue en moyenne de 8,6 points. Si cette progression s'observe quelle que soit l'origine sociale de ces jeunes, les disparités observées en début de carrière se sont maintenues. Ainsi, en 2012, la moitié des enfants de cadres, alors âgés de 36 à 45 ans, sont devenus cadres (en incluant les jeunes qui, en 1999, étudiaient encore) ; un enfant de père employé sur cinq l'est devenu également alors qu'en 1999, seulement un enfant de père employé sur dix était déjà cadre. Entre 36 et 45 ans, les enfants d'ouvriers sont presque aussi souvent cadres (15 %) qu'ouvriers (17 %).

Devenir cadre reste difficile quand on a un père ouvrier ou employé

Entre la génération francilienne née pendant les années 70 et celle née au cours des années 80, l'accès au statut de cadre en début de carrière a progressé. En effet, la scolarité s'est allongée et les postes de cadres ont continué de se développer en Ile-de-France (+ 46 % entre 1999 et 2013)

2 Un accès à la position de cadre devenu relativement plus difficile pour les enfants d'ouvriers et d'employés

Accès à la position de cadre selon l'origine sociale et la génération en écart à la moyenne en points (hors étudiants)

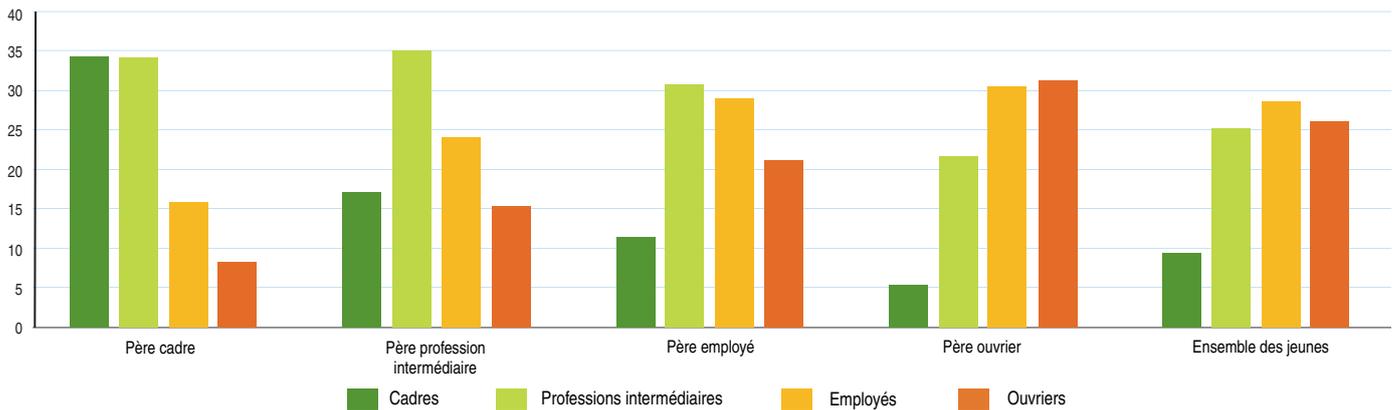


Lecture : en 2012, 17,4 % des jeunes de la génération francilienne nés en 1980-89 sont cadres, mais seulement 9,3 % des enfants d'ouvriers, soit un écart de - 8,1 points par rapport à la moyenne. Cet écart était plus faible (- 6,7 points) en 1999 aux mêmes âges pour la génération 1967-76.

Source : Insee, EDP.

3 Les jeunes de province de la génération 80 accèdent à des positions moins élevées en début de carrière

Catégorie socioprofessionnelle des jeunes de province de 23-32 ans en 2012 selon celle du père à la naissance (hors étudiants) (en %)



Lecture : 35 % des enfants de père exerçant une profession intermédiaire qui ne sont plus étudiants ont une profession intermédiaire entre 23 et 32 ans en 2012 (génération 1980-89).

Source : Insee, EDP.

tout comme les professions intermédiaires (+ 16 %). Tous les enfants ont bénéficié d'un meilleur accès aux études supérieures, sauf les enfants de cadres pour qui cet accès était déjà largement répandu. La démocratisation de l'enseignement supérieur se poursuit, même si un écart important subsiste en 2012 en faveur des enfants dont le père est cadre. Les enfants d'ouvriers (38 % des générations franciliennes des années 1980) et enfants d'employés (21 %) ont bénéficié de l'augmentation des professions intermédiaires et des postes de cadres. Le statut de profession intermédiaire progresse parmi les enfants d'ouvriers (+ 3,5 points entre les deux générations) et d'employés (+ 3,3), mais recule parmi les enfants de cadres (- 2,4) et de père exerçant une profession intermédiaire (- 3,2). L'augmentation des emplois de cadres a profité à tous, mais moins aux enfants d'ouvriers et d'employés (+ 4 points entre les deux générations) qu'aux enfants dont le père

est cadre (+ 5) ou exerce une profession intermédiaire (+ 6).

Toutes origines confondues, 17,4 % des jeunes Franciliens de la génération 80 ayant terminé leurs études sont cadres entre 23 et 32 ans. Cette proportion n'est que de 9,3 % pour les enfants d'ouvriers, soit un écart de - 8,1 points à la moyenne (figure 2). Cet écart à la moyenne était plus faible pour la génération 70 (- 6,7 points). À l'inverse, les enfants des professions intermédiaires ont rattrapé un peu leur retard sur les enfants de cadres. Ces derniers continuent à accéder en plus grand nombre aux postes de cadres. Cet avantage se maintient au fil des générations.

L'« ascenseur social » fonctionne mieux en Ile-de-France qu'en province

Les jeunes de la génération nés en province dans les années 80 et y ayant passé une partie de leur adolescence sont moins

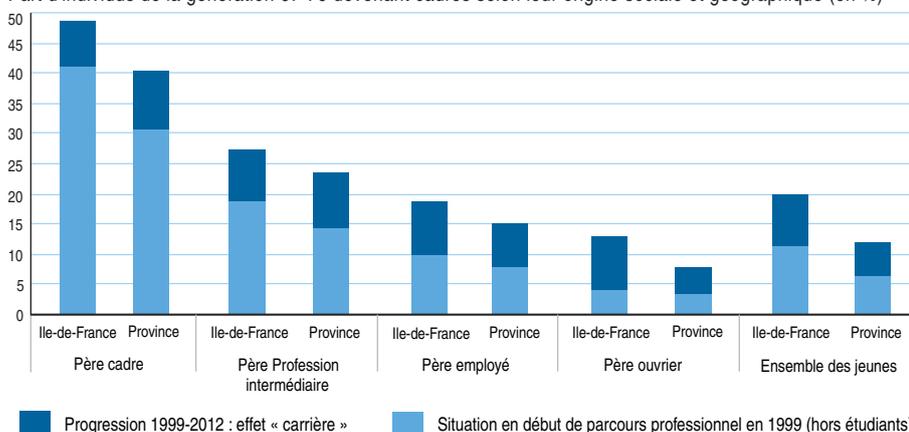
nombreuses à poursuivre des études longues, à l'exception des enfants de cadres. L'accès aux études supérieures y est donc plus différencié selon l'origine sociale qu'en Ile-de-France. En moyenne, 12,3 % des jeunes provinciaux poursuivent leurs études entre 23 et 32 ans, soit près de 7 points de moins qu'en Ile-de-France.

Quelle que soit l'origine sociale, accéder à un poste de cadre en début de parcours professionnel est plus difficile pour les provinciaux que les Franciliens. C'est le cas de 34 % des enfants de cadres (- 11 points par rapport aux Franciliens), 17 % des enfants dont le père exerce une profession intermédiaire (- 8 points), 11 % des enfants d'employés (- 2 points) et 5 % des enfants d'ouvriers (- 4 points). Il est aussi plus difficile aux enfants d'employés et d'ouvriers d'accéder à une profession intermédiaire (respectivement - 2 et - 4 points). Les chances de connaître l'ascension sociale sont donc plus faibles pour les générations de province (figure 3).

Hormis le niveau des diplômes obtenu, la structure des emplois contribue à expliquer les écarts entre l'Ile-de-France et la province. Les postes de cadres sont deux fois moins fréquents en province (14 % au recensement de la population de 2013) qu'en Ile-de-France (29,2 %). Pour une partie des jeunes de province, l'accès à un poste de cadre nécessite de s'installer en Ile-de-France. En effet, un quart des jeunes cadres de province résident dans la région capitale entre 23 et 32 ans et seulement 4 % quand ils exercent un autre type d'emploi. Comme pour les jeunes Franciliens, la structure familiale influe sur le devenir des jeunes élevés en province. Leurs mères sont moins fréquemment actives à leur naissance (55 % contre 68 %). Par conséquent, les couples sont plus souvent dépendants d'un seul salaire, ce qui rend plus difficile le soutien financier apporté aux enfants qui poursuivraient des études longues. Et cela

4 L'accès à la position de cadre plus difficile en province pour les enfants d'ouvriers ou d'employés que ce soit en début ou au fil de la carrière

Part d'individus de la génération 67-76 devenant cadres selon leur origine sociale et géographique (en %)



Lecture : en 1999, 41,1 % des enfants de la génération francilienne de 1967-76 sortis d'études, nés de père cadre, sont cadres. Treize ans plus tard, la proportion de cadres passe à 48,5 %. L'effet « carrière » pour ces jeunes déjà sortis d'étude en 1999 est de + 7,4 points entre 1999 et 2012.

Source : Insee, EDP.

d'autant plus que les études supérieures impliquent, plus souvent qu'en Ile-de-France, de quitter le domicile parental pour s'installer à proximité des structures d'enseignement supérieur.

En province, l'ascension sociale au cours de la vie active de la génération née au tournant des années 70 est nettement plus dépendante de l'origine sociale que pour la génération francilienne (figure 4). Pour un enfant d'ouvrier, la part des cadres s'accroît de seulement 4,6 points entre 23-32 ans et 36-45 ans, deux fois moins qu'en Ile-de-France, quand elle augmente de plus de 9 points pour les enfants dont le père est cadre ou exerce une profession intermédiaire. L'accès aux postes de cadre au fil de la carrière est d'autant plus difficile qu'une partie des cadres « franciliens » partent s'installer en province et qu'une partie des cadres « de province » y retournent. A contrario, la promotion sociale pour les enfants de père employé, mais surtout ouvrier, passe plus souvent qu'en Ile-de-France par l'obtention d'un emploi de profession intermédiaire.

Au fil des générations, l'origine sociale continue de déterminer la position sociale, et davantage encore en province. Ainsi, pour la génération de province des années 80, l'accès aux postes de cadres reste marginal pour les enfants d'ouvriers. Ces derniers représentent pourtant la moitié de cette génération. Seulement un enfant d'ouvrier sur vingt accède au statut de cadre en début de carrière (+ 2 points par rapport aux générations 70) et 22 % occupent un emploi intermédiaire (+ 5 points).

Au final, si l'augmentation des postes de cadres bénéficie à tous, aucun rattrapage ne s'observe pour les enfants d'ouvriers et d'employés, par rapport aux enfants de cadres. Ils ont, en revanche, davantage profité de la progression des professions intermédiaires. De fait, l'ascension sociale intergénérationnelle (entre pa-

Source

Initié à la fin des années soixante, l'échantillon démographique permanent (EDP) permet de suivre des trajectoires individuelles dans le temps : parcours familiaux et matrimoniaux, mobilités résidentielles, professionnelle et sociale, et articulation entre ces différents domaines de vie. Il apporte des éclairages sur la situation des parents à la naissance des personnes (catégorie socioprofessionnelle, origine, etc.) ou encore sur le cadre familial et résidentiel à la naissance et durant l'enfance. Depuis 1968, l'EDP compile l'ensemble des informations disponibles dans deux sources. D'une part, les bulletins statistiques d'état civil reçus par l'Insee et d'autre part, les informations du recensement de population. La taille de l'échantillon a été quadruplée à partir de 2004 pour l'état civil et à partir de 2008 pour le recensement. Désormais, les personnes nées le 2, 3, 4 ou 5 janvier ou les quatre premiers jours d'avril ou de juillet sont également suivies. Le panel offre ainsi des points de repères dans les trajectoires de vie même s'il ne permet pas un suivi fin de la chronologie des événements.

Champ de l'étude

L'étude compare la catégorie socioprofessionnelle de deux générations d'individus à celle de leurs parents à la naissance : la génération née entre 1967 et 1976, et la génération née entre 1980 et 1989. Dans l'EDP, 1967 est la première année pour laquelle on dispose des informations sur les parents à la naissance de l'enfant. On compare la situation professionnelle des enfants entre 23 et 32 ans - en 1999 pour le premier groupe, en 2012 pour le second - à celle de leurs parents. Il est alors possible d'analyser si la mobilité sociale intergénérationnelle a évolué entre ces deux groupes de générations. Le champ porte d'une part sur les jeunes nés en Ile-de-France et présents dans la région autour de leur adolescence (recensés entre 8 et 16 ans en Ile-de-France), et symétriquement, sur les jeunes nés en province ayant résidé au moins une fois en province aux mêmes âges. Seuls 5 % des jeunes du fichier ne relèvent d'aucune de ces deux configurations.

Une partie des jeunes de 23-32 ans sont encore en cours d'étude. Pour pallier l'effet de l'évolution du questionnaire sur la mesure de l'activité à partir des enquêtes annuelles de recensement de 2004, on a classé comme « étudiant » tous les jeunes inscrits dans un établissement scolaire, en 1999 comme en 2012.

rents et enfants) continue de se faire essentiellement dans le groupe socioprofessionnel le plus proche. L'origine sociale continue globalement à peser sur le devenir des jeunes. Néanmoins, les générations franciliennes bénéficient d'une plus grande proximité des structures d'enseignement supérieur et d'une structure des emplois, favorisant davantage l'ascension sociale.

Si les Trente Glorieuses ont multiplié les

opportunités d'ascension sociale, il est probable que les crises économiques survenues depuis le premier choc pétrolier et, plus récemment, la crise de 2008, puissent infléchir cette dynamique. Le suivi des situations dans le temps des générations étudiées, et l'observation des débuts dans la vie active des générations suivantes, permettront de mieux évaluer l'effet contextuel de la conjoncture économique au moment de l'insertion dans la vie active. ■

Insee Ile-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Dalila de Oliveira

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Dherbécourt C., « La géographie de l'ascenseur social français », France stratégie, *Rapport* n° 2015-06, 2015.
- Valet L., « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales* n° 175, p. 6-17, 2014.
- Peugny C., « Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale », Seuil, 2013.
- Dupays S., « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », Insee, *Données sociales : la société française*, édition 2006.

